

DOMAINE ARTS, LETTRES ET LANGUES

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE LANGUES EUROPEENNES

OISEAU

50 rue J.-J. Rousseau - 76600 Le Havre

☎ 02.32.74.42.29

oiseau@univ-lehavre.fr

www.univ-lehavre.fr

BUREAU DES STAGES 02.32.74.41.31

RESPONSABLE

HELENE RABAEY

FACULTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

25, rue Philippe Lebon

76057 Le Havre Cedex

☎ 02.32.74.41.00

BUREAU ACCUEIL ETUDIANTS

DEPARTEMENT LRG

☎ 02.35.21.72.09

agnes.maraine@univ-lehavre.fr

INSCRIPTIONS

A partir de fin juin,

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site

<http://www.univ-lehavre.fr>
pavé orange «INSCRIPTIONS»
rubrique «où, quand, comment s'inscrire à l'université»

VAE

(Validation des acquis de l'expérience)

Formation Continue

☎ 02.32.74.44.48

ECHANGES INTERNATIONAUX

Service des Relations Internationales (SRI)

Faculté des Affaires Internationales - RDC

☎ 02.32.74.42.24

ETUDIANTS ETRANGERS

Service de la Vie Etudiante

50, rue J.-J. Rousseau

76600 Le Havre

☎ 02.32.74.40.76

ADMISSION

- Tout étudiant ayant suivi **les cours** de langue (cf. la liste des D.U. de Langues) peut obtenir son D.U. de Langue (D.U.L.). S'il a suivi les cours de langue et de civilisation, il obtiendra son D.U. de Langue et Civilisation (D.U.L.C.).

- Les étudiants de L 1, L 2, L 3 peuvent suivre gratuitement les cours d'une langue romane ou germanique, en s'inscrivant en unité d'ouverture (UO) et obtenir le DUL ou DULC s'ils ont validé les deux semestres.

- Toute personne, non inscrite dans une des filières de la Faculté, peut prendre une inscription en D.U. de langue, dans le niveau qui correspond à sa connaissance de la langue.

INSCRIPTIONS

Les droits d'inscription varient selon le statut de l'étudiant. Les tarifs sont revus chaque année. Il faut se renseigner auprès de la scolarité centrale de l'Université.

La reprise des cours est fixée au 14/09/2015. Les salles seront indiquées sur le tableau d'affichage au département des Langues Romanes et Germaniques (1^{er} étage de la Faculté des Affaires Internationales).

Téléchargez le dossier d'inscription en suivant ce lien :

http://www.univ-lehavre.fr/ulh_services/IMG/pdf/dossier_d_inscription_compile_2012-2013.pdf
et prendre rdv http://www.univ-lehavre.fr/ulh_services/Pour-contacter-votre-composante.html

LANGUES ENSEIGNEES

- ALLEMAND
- ESPAGNOL
- * ITALIEN
- * PORTUGAIS

L'italien et le portugais peuvent être pris en langue de débutant.
Responsable : Hélène RABAEY

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation s'organise en plusieurs niveaux selon les différentes langues. La progression suit celle fixée par le cadre européen commun de référence pour les langues.

Le passage d'un niveau à un autre est subordonné à l'obtention du niveau précédent. Toutefois, les étudiants peuvent être autorisés par le directeur du département LRG à s'inscrire directement en niveau 2, 3 si la connaissance qu'ils ont de la langue le justifie.

L'enseignement est dispensé par niveau à raison de trois à cinq heures par semaine selon les langues.

Un examen, comprenant un écrit et un oral est organisé pour sanctionner chaque niveau. Une mention (passable, assez bien, bien, très bien) est attribuée aux étudiants qui ont subi avec succès l'examen. Les cours sont organisés à des horaires permettant aux étudiants des différentes composantes de l'Université de les suivre.

MODALITES DE VALIDATION

La note correspondant à la session dite session de juin est la moyenne des notes obtenues au premier semestre (50%) avec la moyenne des notes obtenues au second semestre (50%).

L'étudiant salarié ou assimilé ne passe que les examens finaux de chaque semestre.

L'étudiant n'ayant pas obtenu à la session **de mai** la moyenne des deux semestres ne repasse en **juin** que les matières concernées.

L'étudiant ayant obtenu plus de 10 sur 20 à la moyenne des épreuves de langue des deux semestres obtient le Diplôme d'Université de Langue (D.U.L.) pour la langue choisie.

L'étudiant ayant obtenu plus de 10 sur 20 à la moyenne des épreuves de langue et civilisation des deux semestres obtient le Diplôme d'Université de Langue et Civilisation (D.U.L.C.) pour la langue choisie avec compensation. Si l'étudiant n'obtient pas son D.U.L.C. à cause de ses notes en civilisation, il obtiendra le D.U.L., s'il a réussi les épreuves de langue.

Les mentions « Assez Bien », « Bien », et « Très Bien » lui sont accordées, s'il obtient respectivement 12/20, 14/20 ou 16/20.

L'étudiant ayant obtenu le D.U.L.C. obtient les points bonus prévus par le règlement de l'Université en fonction du cursus suivi.

ATTENTION

L'inscription à cette formation ne donne pas droit :

- Au statut étudiant
- A la sécurité sociale
- Aux bourses
- A la carte de séjour